

Arts plastiques

Les Écoles des Beaux arts

Remarque : Il existe des Ecoles nationales et des écoles territoriales, mais cela fait référence uniquement au type de financement de l'école, pas au type de diplôme qu'elle délivre ou à son niveau.

Document à télécharger : Brochure enseignement supérieur création artistique 2016 (n.b. : malgré la date, les informations restent d'actualité)

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Enseignement-superieur>

(document à télécharger en haut à droite de la page qui s'ouvre)

Document très complet qui répond aux questions que l'on peut se poser sur les écoles d'art, qui présente les diplômes, qui liste les écoles et leurs options, et précise les conditions d'accès.

*** La première année :**

La première année, commune à toutes les écoles supérieures d'art, est le **socle commun de formation** des étudiant-e-s.

Elle regroupe les **fondements théoriques et les pratiques plastiques** communes aux trois options (art, communication et design).

Par la suite, ce sont les projets et les centres d'intérêt de l'étudiant-e qui déterminent son parcours

Trois objectifs essentiels doivent être visés :

- × Améliorer la capacité de travail et de recherche.
- × Développer les qualités d'analyse.
- × Imaginer pour chacun sa relation au monde.

Extraits du site commun aux 4 écoles bretonnes

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Enseignements plastiques, ateliers techniques et technologiques :

- × Pratique du dessin, comme moyen de recherche et de compréhension.
- × Expérimentation du volume et de l'espace/pratiques transversales.
- × Pratique de la peinture.
- × Initiation aux techniques et technologies (arts numériques, impression/édition, photographie, infographie).

Enseignements théoriques :

- × Approches théoriques et philosophiques de l'histoire des idées, histoire des arts et civilisations.
- × Pratique de l'anglais.

Extrait du site de l'école de Quimper

Diplômes préparés : Voir p. 7 du document *Brochure enseignement supérieur création artistique 2016* (lien de téléchargement ci-dessus, en haut de la page)

* Le **DNA** (Diplôme national d'art), de niveau Licence, valide les 3 premières années.

* Le **DNSEP** (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique), de niveau Master, valide 5 années d'études supérieures

Inscriptions :

plusieurs écoles passent par la plateforme d'admission <https://www.parcoursup.fr/> pour les inscriptions : Tours/Angers/Le Mans, Bourges, Paris-Cergy, Le Havre/Rouen, Orléans, Dunkerque/Tourcoing, Annecy

L'inscription dans toutes les autres écoles se fait hors plateforme d'admission [parcoursup](https://www.parcoursup.fr/)

Admissions

Les admissions en Ecoles d'art se font sur concours.

Voir plus bas, au cas par cas, les conditions du concours pour les écoles de Bretagne, Pays de la Loire et Paris.

L'organisation du concours relève de chaque école. Les épreuves d'admission en première année comprennent généralement :

- une épreuve pratique,
- une épreuve écrite de culture générale,
- une épreuve de langue,
- et un entretien de motivation du candidat avec le jury d'admission à partir d'un dossier artistique.

La personnalité, la créativité et les potentiels artistique sont des critères déterminants.

Coût :

* **Droits d'inscription au concours** d'entrée variables selon les écoles (tarifs 2018-19).

Par ex. : ESBA Tours-Angers-Le Mans : 50€ - Beaux arts de Nantes : 40€ - ENSBA Paris : 52€

* **Droits de scolarité** (*les tarifs indiqués le sont pour des élèves non boursiers*) :

433€ pour les écoles nationales en 2018-19.

Variable pour les écoles territoriales - pour exemple : Tours-Angers-Le Mans : 500€ - Bretagne : 600€

Débouchés

Voir p. 9 du document [Brochure enseignement supérieur création artistique 2016](#) (lien de téléchargement ci-dessus, en haut de la première page)

• **Métiers des arts plastiques**

Les titulaires des diplômes d'arts plastiques peuvent exercer leur profession dans tous les secteurs d'activité avec des statuts variés : indépendant ou libéral, gérant de société, salarié, fonctionnaire de l'Etat ou des collectivités territoriales...

1/ Métiers de la création artistique

Il s'agit de fonctions de conception et de production d'expressions plastiques destinées à être reçues par un public et réalisées sur tous types de supports et de matériaux, dans le champ de la création en arts plastiques : arts visuels, design, communication visuelle.

Ces fonctions s'exercent à titre principal dans les métiers suivants :

- artiste plasticien - peintre, graveur, sculpteur,
- illustrateur,
- créateur de BD,
- photographe,
- vidéaste, cinéaste,
- auteur d'œuvres audiovisuelles,
- auteur du multimédia interactif,
- créateur - concepteur en design graphique, design de produit, d'espace et d'environnement,
- designer (industriel, textile...)
- scénographe, muséographe.

2/ Métiers de l'expertise

Il s'agit de fonctions d'expertise et de diffusion artistique.

Ces fonctions s'exercent à titre principal dans les métiers suivants :

- directeur artistique, chef de projet artistique,
- directeur de communication,
- responsable de conception et de développement de produits et de services,
- commissaire d'exposition,
- critique d'art.

3/ Métiers de la médiation

Il s'agit de fonctions de transmission des savoirs dans le cadre d'un enseignement artistique supérieur et de fonctions de recherche intellectuelle, artistique et scientifique, dans et sur les processus de création.

Ces fonctions s'exercent à titre principal dans les métiers suivants :

- professeur d'arts plastiques,
- artiste intervenant en milieu scolaire ou hospitalier,
- auteur de logiciels multimédia,
- créateur - concepteur en design industriel et multimédia.

4/ Métiers de la conservation - restauration d'œuvres d'art

Ces métiers ne concernent qu'un très petit nombre de diplômés. Seules les écoles de Tours et d'Avignon proposent une option conservation-restauration.

- restaurateur d'œuvres d'art.

Liste des écoles et Liens internet :

Lien qui présente toutes les écoles des Beaux arts et leurs caractéristiques : <http://www.andea.fr/fr/home/>
Dates des admissions : <http://www.andea.fr/fr/evenements/020913-concours-et-commissions?news=62>
Dates des Portes ouvertes : <http://www.andea.fr/fr/evenements/020913-portes-ouvertes>

*** ESBA-TALM – Ecole supérieure des Beaux arts – Tours-Angers-Le Mans**

<http://www.esba-talm.fr/>

Option Art / Option Design

Portes ouvertes les 27 février et 2 mars 2019 pour Tours et 1^{er} et 2 mars 2019 pour Angers, les 27 février et 2 mars 2019 pour Le Mans.

Concours commun aux 3 écoles les 25 et 26 avril 2019 à Tours.

Le candidat postule soit pour 1, soit pour 2, soit pour les 3 sites (inscriptions via la plateforme d'admission <https://www.parcoursup.fr/>) : <http://www.esba-talm.fr/concours-dentree/>

Le concours comporte quatre épreuves. La non-participation à l'une des épreuves est éliminatoire.

Première journée

Épreuve pratique (durée 3 h 00, coefficient 2)

L'épreuve pratique est une réponse plastique à un sujet (techniques libres). La réponse devra mettre en valeur les capacités de réflexion, d'observation, de représentation et d'imagination du candidat. Les travaux doivent être manipulables en fin d'épreuve. Le matériel nécessaire sera précisé sur la convocation.

Épreuve théorique (durée 2 h 00, coefficient 2)

L'épreuve théorique est un commentaire écrit d'un sujet relatif à une ou plusieurs œuvres œuvre ou d'un sujet de culture artistique ou d'un sujet de culture générale. La réponse devra mettre en valeur les capacités de réflexion d'analyse et d'observation du candidat. Le jury sera sensible à la qualité de la langue et à l'originalité de l'argumentation.

Épreuve de langue étrangère (durée 30 min, coefficient 1)

Seconde journée

Entretien avec un jury composé de professeurs de TALM (Tours, Angers, Le Mans)

L'entretien s'appuie :

- sur la réponse au questionnaire *Qui êtes-vous ?*,
- et sur la présentation au jury d'un portfolio de travaux personnels du candidat (25 réalisations environ hors contexte scolaire).

L'entretien évalue la motivation du candidat, ses connaissances et la qualité artistique du portfolio. Le candidat devra être en mesure de parler de son travail. L'entretien se déroule en langue française.

*** ERBA Nantes – Ecole régionale des Beaux arts de Nantes**

<https://beauxartsnantes.fr/>

Option Art

L'ERBA Nantes n'organise pas de portes ouvertes.

Pas d'inscriptions via la plateforme d'admission [parcoursup](https://www.parcoursup.fr/). Inscriptions et concours : dates non encore communiquées – se renseigner sur le site de l'école :

<https://beauxartsnantes.fr/concours-d%E2%80%99entr%C3%A9e-en-premi%C3%A8re-ann%C3%A9e-11>

vosre dossier artistique en format PDF, constitué de 10 travaux. Le dossier doit être représentatif de la pratique artistique du candidat et donner à voir la pluralité des approches. Le poids du document PDF doit être inférieur à 12Mo.
vosre note d'intention au format PDF présentant les motivations du candidat sur le choix d'une formation artistique et le choix de l'école des beaux-arts de Nantes en particulier. Cette note d'intention devra également présenter le parcours scolaire et extra-scolaire et la démarche artistique du candidat. Le poids du document PDF doit être inférieur à 12Mo.

* **EESAB – Ecole européenne supérieure d’art de Bretagne (Rennes, Quimper, Lorient et Brest)**

<http://www.eesab.fr/>

Quimper : Option Art – Rennes : Options Art, Design et Design graphique – Lorient : Options Art et Communication – Brest : Art et Design

Portes ouvertes : Lorient : 2 février 2019 / Rennes : 2 février 2019 / Brest : 9 février 2019 / Quimper : 13 février 2019

Pas d’inscriptions via la plateforme d’admission parcoursup. Le concours d’entrée est commun et il a lieu à Rennes (Epreuves les 2, 3 et 4 avril 2019). Chaque candidat postule obligatoirement pour au moins 2 des 4 sites. Dossier d’inscription et annales disponible sur le site :

<https://www.eesab.fr/eesab/admission>

* **ENSBA Paris – Ecole nationale supérieure des Beaux-arts**

<http://www.beauxartsparis.com/>

Pas de portes ouvertes à l’ENSBA Paris.

Admission sur concours (concours en plusieurs phases : dossier + épreuves + entretien)

<http://www.beauxartsparis.com/fr/admission/admission-en-1ere-annee>

Diplôme national spécifique à l’ENSBA : DNSAP (Diplôme national supérieur d’Arts plastiques)

Concernant les trois Ecoles nationales supérieures d’art, dont fait partie l’ENSBA Paris, voir p.3 du document sur les Arts appliqués

* **HEAR - Haute école des arts du Rhin - Mulhouse-Strasbourg**

<http://www.hear.fr/>

voir dossier Arts appliqués

Les classes préparatoires aux Écoles d’art

Il en existe en grand nombre, la plupart privées et d’un niveau extrêmement disparate. Leur but est d’aider les élèves juste sortis du bac à préparer l’entrée dans une école d’art : élaborer un dossier personnel et se préparer au concours d’entrée. Les classes préparatoires aux écoles d’art durent une année scolaire et ne délivrent pas de diplômes.

20 classes préparatoires sont publiques et reconnues par l’APPEA (Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d’art : <http://www.appea.fr/>), auxquelles il faut ajouter celle de Saint-Nazaire, qui ouvrira à la rentrée 2019. Elles se situent presque toutes dans de petites villes.

Inscriptions :

Les inscriptions se font directement auprès des établissements, sans passer par la plateforme d’admission parcoursup. Admission sur entretien à partir d’un dossier de travaux personnels, et parfois après épreuves.

Ecole d’arts du Choletais :

[http://www.cholet.fr/chaines/dossier suite 315 53 la+classe+preparatoire+publique+aux+ecoles+superieures+art.html](http://www.cholet.fr/chaines/dossier_suite_315_53_la+classe+preparatoire+publique+aux+ecoles+superieures+art.html)

Coût de l’inscription (en 2018-19) : entre 800 et 1200€ Portes ouvertes : 9 mars 2019

N.B. : à la rentrée 2019 doit ouvrir une classe préparatoire à l’école d’art de Saint-Nazaire, en lien avec l’école des Beaux arts de Nantes : <http://ecoledarts.mairie-saintnazaire.fr/emap/>

Les dates des portes ouvertes ne sont pas encore parues, ni le coût de l’inscription, qui devrait être autour de 3500€.

* **Les CPES-CAAP**

(Classes préparatoires aux études supérieures - Classes d'approfondissement en arts plastiques)

page eduscol sur le sujet :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/sinformer/enseignement-superieur/classes-preparatoires/cpes-classes-dapprofondissement-en-arts-plastiques-caap.html>

page insitu sur le sujet :

<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/articles/cpes-caap-1083334.kjsp?RH=1158749103515>

Les CAAP dépendent du Ministère de l'Éducation nationale. Il en existe 9, toutes situées dans des lycées publics : Lycée Pablo Picasso à Fontenay-sous-Bois, Lycée Gustave Eiffel à Gagny, Lycée Clémenceau à Sartène (Corse), Lycée Alain Fournier à Bourges, Lycée Simone Veil à Valbonne, Lycée Lumière à Lyon, Lycée Colbert à Reims, Lycée d'Arsonval à Brives-la-Gaillarde et Lycée Rosa Parks à Montgeron.

Les CAAP publiques sont gratuites. La formation dure un an. Elles permettent de préparer les concours d'entrée en écoles d'art et d'intégrer sur dossier une L2 en université d'Arts plastiques.

Recrutement via la plateforme d'admission <https://www.parcoursup.fr/>, puis sur dossier et entretien.

pour exemple : <http://www.caap-picasso.com/?cat=62>

N.B. : existe dans la région une CPES-CAAP hors-contrat au Lycée Notre-Dame de Challans

<https://lycee-ndchallans.paysdelaloire.e-lyco.fr/formations-preparees/nouveau-cpes-art-hors-contrat/>

Portes ouvertes le 2 février 2019 – Coût de l'inscription : 3500€

Les CPGE littéraires – Option Art

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) préparent en 2 ans au concours d'entrée à l'École normale supérieure, concours très sélectif. Il s'agit exclusivement de classes littéraires, situées au sein de lycées.

Inscription via la plateforme d'admission <https://www.parcoursup.fr/> – *Admission sur dossier scolaire*

Certaines proposent des options artistiques (Histoire des arts, Cinéma, Théâtre et Musique) et trois d'entre elles proposent une option Arts plastiques :

*** le Lycée Gambetta à Arras, le Lycée Carnot à Cannes et le Lycée Condorcet à Paris**

La première année offre une équivalence de L1 et la 2^{ème} année une équivalence de L2, si bien que les élèves peuvent ensuite intégrer une L3 en Arts plastiques à l'université.

Liste complète des Prépas littéraires et de leurs options (regarder les pages 18 et 19) :

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/17/75/9/liste-CPGE_249759.pdf

Les Arts plastiques à l'université

Présentation générale et contenus d'enseignement :

* Extraits de la page de présentation de l'option sur le site de Paris I :

La formation en Arts plastiques s'effectue dans deux directions :

- *la pratique des arts et de la création.*
- *la réflexion théorique et critique autour de la pratique de l'art.*

Cette formation conduit les étudiants à mettre en relation une pratique (création) avec une réflexion théorique (analyse des phénomènes artistiques et esthétiques). Son champ de référence est l'art contemporain.

Elle permet, d'une part, d'acquérir des points de méthode, des points de repères historiques et conceptuels nécessaires à toute réflexion critique sur l'art, d'autre part, par l'appropriation des différentes formes artistiques récentes et la découverte de la pluralité des démarches créatives envisageables, d'expérimenter et de développer la mise en place d'une pratique artistique propre.

* Exemple d'organisation des enseignements en 1^{re} année (Paris I) :

— semestre 1	— semestre 2
Intitulé des UE et des enseignements	Intitulé des UE et des enseignements
bonus sport S1	bonus sport s2
bonus act culturelle	bonus act culturelle
Session d'intensification de la pratique artistique	Session d'intensification de la pratique artistique
UE n° 1 Génériques	UE GÉNÉRIQUE S2
Histoire de l'art	Histoire de l'art
Philosophie de l'art	Philosophie de l'art
UE n° 2 Spécifiques	UE n° 2 Spécifiques
Création en relation avec l'actualité artistique	Création personnelle
Dessin contemporain	Images fixes et en mouvement
Pratiques plastiques bidimensionnelles	Espace/vol./couleur
UE n° 3 Complémentaires	UE n° 3 Complémentaires
Acquis informatiques	Pratique d'une langue
Pratique d'une langue	Volume semestriel par étudiant

Débouchés

Extrait de la page de présentation de l'option sur le site de Paris VIII :

La licence d'Arts plastiques développe une formation théorique et pratique qui permet aux étudiants d'envisager leur avenir dans l'une des quatre grandes orientations suivantes :

- *la création artistique,*
- *les métiers de la culture,*
- *l'enseignement,*
- *la recherche.*

Diplômes préparés :

Licence en 3 ans (L1, L2 et L3) puis Master en 2 ans (M1 et M2). Certaines Facultés proposent d'intégrer des options particulières ou des Licences spécifiques en L2 ou L3 (voir ci-dessous).

Admission et conditions d'accès :

Le choix d'orientation en Faculté Arts plastiques se fait via la plateforme d'admission parcoursup
Attention ! Certaines universités mettent en place des priorités, d'autres exigent la présentation d'un dossier de travaux personnels.

Faculté Arts plastiques de Rennes = Priorité aux bacheliers issus d'une académie ne proposant pas de licence arts plastiques

Coût :

Universités publiques : en 2018-19, 170€ + 90€ de cotisation vie étudiant et de campus (CVEC).

Liste des universités et Liens internet :

9 universités publiques proposent en France une Licence Arts plastiques.

Pour chacune de ces universités sont indiquées les autres filières artistiques proposées.

*** UFR Arts, lettres, communication, Université Rennes 2**

<https://intranet.univ-rennes2.fr/arts-plastiques>

https://intranet.univ-rennes2.fr/system/files/UHB/UFR-ALC/plaquette_18-19_ecran.pdf

Licence Arts plastiques – Arts du spectacle (Théâtre / Cinéma) – Histoire de l'art et archéologie

Portes ouvertes : Samedi 10 février 2018

*** Faculté d'arts, lettres et langues, Université Jean Monnet Saint-Etienne**

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/licence-XA/arts-lettres-langues-ALL/licence-arts-plastiques-program-licence-arts-plastiques-3.html>

Licence Arts plastiques

*** UFR arts, lettres, langues Metz, Université de Lorraine**

<https://formations.univ-lorraine.fr/diplomes-et-formations/2071-licence-arts-plastiques.html>

Licences Arts plastiques – Arts de l'exposition (à partir de L2) - Arts du spectacle (Théâtre / Danse / Cinéma / Conception et mise en œuvre de projets culturels)

*** ALLSH - UFR arts, lettres, langues, sciences humaines, Université d'Aix-Marseille**

<http://formations.univ-amu.fr/ME3HAP.html>

Licences Arts plastiques – Arts du spectacle (Cinéma / Théâtre) - Histoire de l'art et archéologie

*** UFR Arts, philosophie, esthétique, Université Vincennes-Saint-Denis**

<http://www.univ-paris8.fr/Licence-arts-plastiques>

Licences Arts plastiques – Arts et technologie de l'image (à partir de L3) – Photographie (à partir de L3) - Arts du spectacle (Cinéma / Danse / Théâtre)

*** UFR 04 - UFR 04 Arts plastiques et sciences de l'art, Université Panthéon-Sorbonne**

http://www.univ-paris1.fr/ufr/ufr04/?no_cache=1

Licences Arts plastiques - Arts design médias (à partir de L3) - Esthétique et sciences de l'art (à partir de L3) - Métiers des arts et de la culture (à partir de L3) - Arts du spectacle (Cinéma pratique / Cinéma gestion)

*** UFR1 UM3 - UFR1 de lettres, art, Université Paul Valéry Montpellier**

https://www.univ-montp3.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-lmd-XA/arts-lettres-langues-ALL/licence-arts-plastiques-program-fr_rne_645612x_pr_1240495861005.html

Licences Arts plastiques – Arts du spectacle (Cinéma / Théâtre)

*** UFR d'histoire, arts et archéologie, Université Toulouse - Jean Jaurès**

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/odf-2016-2020/licence-arts-plastiques-386170.kjsp?RH=02Diplomes>

Licences Arts plastiques - Arts, Design, Sciences et Techniques (ADST) - Design - Histoire de l'art et archéologie

*** Université de Strasbourg**

https://www.unistra.fr/index.php?id=27885&tx_unistrarof_pi1%5BProf-program%5D=ME28&cHash=20bd1bc0a226470052a28f070b0f7b6c#data-rof-tab-presentation

Licences Arts plastiques – Design - Arts du spectacle (Cinéma, Danse, Théâtre)

* à quoi on peut ajouter, dans la région, la licence Arts plastiques de l'UCO (Université catholique de l'Ouest) - *Procédures d'admission particulières : <https://angers.uco.fr/fr>*

Coût : en 2018-19 – de 3600 à 6500€ pour un étudiant non boursier (en fonction des revenus)